

## 12. FIN D'ADHESION \*

Démission  Décès  Exclusion

DISTRICT :

CLUB:

Juniors  Ladies  Men  Mixed

Nom:

Prénom:

### ADRESSE PRIVEE

Rue:	N°	Bte		
CP:	Commune:		Pays:	
Téléphone fixe:		Fax:		GSM:
Courriel:				

### RESERVE AU CLUB

**Les soussigné(e)s déclarent que le membre mentionné ci-dessus a cessé de faire partie de l'effectif du club à partir du :**

**Les règles et statuts qui régissent le Fifty-One International ont été scrupuleusement respectés.**

Date :

Le / La Président(e)

Le / La Président(e) du club parrain (si club en formation)

Nom:

Nom:

### RESERVE AU DISTRICT

Reçu le:

Transmis au FOI le:

Le Gouverneur,

Nom et signature:

### RESERVE AU FIFTY-ONE INTERNATIONAL

Membre N° :

Bulletin FOI N° de

MAJ Directory le

Paraphe:

#### \* Extrait du Règlement d'Ordre Intérieur

##### 8.6.2. Décès

Le décès d'un membre est porté à la connaissance du gouverneur du district à qui le secrétaire du club adresse un formulaire « fin d'adhésion » dûment complété.

Le gouverneur du district transmettra ensuite ce formulaire au secrétaire général du Fifty-One International pour publication au bulletin du Fifty-One International.

##### 8.6.3. Démission

La démission d'un membre est portée à la connaissance du gouverneur du district à qui le secrétaire du club adresse un formulaire « fin d'adhésion » dûment complété et signé par le président.

Le gouverneur du district transmet ensuite ce formulaire au secrétaire général du Fifty-One International pour publication au bulletin du Fifty-One International.

La démission n'éteint pas les dettes dont le membre reste redevable envers le Fifty-One International et le club.

##### 6.8.5. Exclusion

Voir le Règlement d'Ordre Intérieur (pages 53 et 54 pour la procédure).

Version du 06/12/18